

Pour un « dispositif 360° » en faveur d'une épargne populaire productive pour l'Europe

Frédéric Jacob-Peron, Président de l'ASF (Association française des Sociétés Financières), est intervenu ce mardi 28 janvier lors de la 34^{ème} édition des Rencontres de l'épargne, à la Maison de la Chimie (Paris 7^{ème}). Il a présenté, lors d'une table ronde, la proposition de l'ASF d'un « dispositif 360° » pour orienter l'épargne des Français vers le financement de l'économie européenne.

L'épargne privée européenne est abondante mais une partie non négligeable est investie hors UE alors même que les besoins d'investissement pour les transitions écologique et numérique de l'Europe seront considérables dans les années à venir. Les rapports Letta et Noyer et, à présent, la lettre de mission de Maria Luis Albuquerque, nouvelle commissaire européenne aux services financiers, évoquent la mise en place au niveau de l'UE d'une offre d'épargne et d'investissement de détail répondant à ce défi.

A quelles conditions cette proposition d'épargne européenne peut-elle réussir ?

Elle couvrirait tous les objectifs : répondre aux attentes et besoins des épargnants, comme des acteurs économiques porteurs de projets en Europe et participer pleinement à la relance de l'investissement en Europe.

- **S'appuyer sur les dispositifs existants**

En premier lieu, il ne s'agirait pas de proposer un produit nouveau pour les réseaux de distribution qui ont déjà des gammes de produits trop étendues, mais de se fonder sur les dispositifs déjà existants. En France, le support PEA est certainement le plus adapté. Il a été créé pour recevoir des actions européennes.

- **S'adresser aux épargnants qui souhaitent transmettre aux jeunes générations en proposant une forme de donation**

Dans un contexte de vieillissement de la population européenne, il viserait à favoriser la circulation intergénérationnelle de l'épargne en facilitant les donations aux jeunes générations. L'épargne européenne est aujourd'hui bloquée chez les générations les plus âgées et ne profite pas à notre jeunesse.

Il faudra proposer, en ce sens, une fiscalité de transmission fortement réduite (5 à 10 %) au bénéfice des enfants et petits-enfants, en contrepartie d'une durée de détention suffisamment longue (par

exemple 5 ans) pour favoriser l'investissement en actions, tout en dynamisant à terme une épargne qui sera réinjectée dans l'économie. Ainsi, par le caractère modéré de la fiscalité, les donateurs seraient incités à transmettre avant leur succession.

Néanmoins, par le règlement des droits correspondants, les finances publiques seraient abondées immédiatement d'une ressource nouvelle. L'âge limite de transmission pourrait être de 75 ans, pour éviter un effet d'aubaine pré-successoral, et toucher des tranches de donataires jeunes, enfants et petits-enfants.

- **Inciter les donateurs à investir dans des sous-jacents européens en actions**

Pour assurer aux bénéficiaires de la donation la disposition d'actifs pérennes, les donateurs seraient incités à cibler leurs investissements, via des sous-jacents OPCVM actions. Ce dispositif serait doté de sous-jacents européens exclusivement, pour financer l'économie européenne (transition, numérique, industries à rénover...).

Ainsi, par ces investissements, la zone UE se verrait dotée d'infrastructures d'avenir, en mesure d'affronter la concurrence internationale ; les bases seraient jetées d'un cadre de prospérité pour le continent, dans l'immédiat, et bénéficiant aux générations futures.

- **Donner du sens au dispositif tout en participant à l'éducation financière de tous**

Par la durée de détention longue, les cibles d'investissement reposeraient sur une base actionnariale stable, populaire ; récipiendaires de leurs aînés, les détenteurs se feraient ainsi les acteurs de demain, pour une épargne productive en soutien des entreprises et des projets européens.

Conjuguer ces caractéristiques rendrait ce choix véritablement attractif et au service de l'intérêt général européen comme des objectifs de chacun des acteurs économiques, l'épargnant comme l'entrepreneur.

Servir l'intérêt de l'investisseur citoyen européen aujourd'hui et demain : n'est-ce pas en définitive la meilleure façon de le protéger ?

Frédéric Jacob-Peron a ainsi déclaré : « *Ce n'est pas un nouveau produit que nous proposons, mais un dispositif 360°, incitatif pour tous les acteurs ! C'est une solution simple, fondée sur le PEA, avec une fiscalité de donation allégée pour favoriser la transmission intergénérationnelle, et fondée sur des supports en actions pour financer l'économie européenne* ».

Contacts Presse

Magali Keller 01 53 81 51 56

Isabelle Bouvet 01 53 81 51 57

L'ASF (Association française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 250 adhérents pour près de 306 milliards d'euros d'encours, soit près de 18% du total des crédits à l'économie du secteur privé français.

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : financement des entreprises et des professionnels (financement des investissements d'équipement et des investissements immobiliers : crédit-bail, mobilier et immobilier, financements classiques à court, moyen et long terme), financement des particuliers (crédit à la consommation et au logement), services financiers (affacturation et cautions), services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et titrisation).